

<b>DEPARTEMENT</b>
VAL D'OISE
<b>ARRONDISSEMENT</b>
ARGENTEUIL
<b>CANTON</b>
TAVERNY
<b>COMMUNE</b>
BESSANCOURT

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

**N°261/2025**

**Arrêté portant attribution de délégation de fonction à Monsieur John LI LUN YUK – Conseiller Municipal**

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 constatant l'installation de Monsieur John LI LUN YUK en qualité de Conseiller municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur John LI LUN YUK, Conseiller municipal,

**ARRETE :**

**Article 1 :** En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur John LI LUN YUK, Conseiller municipal, est délégué aux équipements sportifs :

- Suivi des travaux dans les équipements sportifs
- Installation de nouveaux équipements sportifs

**Article 2 :** La délégation susvisée sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur John LI LUN YUK rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises dans le cadre des présentes délégations de fonctions.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX



Notifié le : ...10.10.25.....

Signature de l'intéressé :

Affiché le : ...13.10.25.....

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*